

A

( N<sup>o</sup> 261. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 20 MARS 1847.

---

### Distribution de la graine de lin de Riga. — Droits de sortie sur les lins bruts.

(Pétitions des négociants en toiles de Renaix, Louvain, Bruges; du conseil communal d'Everghem, du S<sup>r</sup> Van Onackeren et des cultivateurs de Zwevezele, analysées dans les séances du 23 et du 24 décembre 1846, du 18. du 25 février, du 16 et du 18 mars 1847.)

---

#### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1),

PAR M. DE SMET.

---

MESSIEURS,

Organe de votre commission permanente de l'industrie et du commerce, j'ai l'honneur de vous faire rapport sur différentes pétitions qui ont presque toutes pour objet d'engager le Gouvernement à prendre des mesures pour que les cultivateurs de lin reçoivent des graines du Nord de première qualité, et à faire les distributions gratuites de ces graines. Pour couvrir les dépenses qui en résulteront, ils demandent que des droits plus ou moins élevés soient établis sur les lins bruts, à leur sortie du pays.

La première pétition, qui est datée du 21 décembre 1846, vous est adressée par les négociants en toiles et en lins et les teinturiers à *Louvain*; elle est appuyée par la chambre de commerce de cette ville. Les pétitionnaires demandent que les tissus bruts soient prohibés à la sortie, ou au moins frappés d'un

---

(1) La commission est composée de MM. ZOUDE, président, PIRREZ, DAVID, MAMILIUS, ÉLOY DE BURDINNE, RODENBACH, DE SMET, DE LA COSTE et BRABANT.

droit de 25 à 30 p. % pour en restreindre la sortie. « Une des principales causes, disent-ils, qui a amené la détresse des Flandres et la ruine de notre industrie, gît dans le système suivi jusqu'à ce jour par le Gouvernement relativement à la libre sortie des lins bruts. Cette libre sortie a eu pour résultat une hausse toujours croissante de cette matière première, sans que le prix de la marchandise fabriquée ait pu suivre une marche aussi progressive. Le fabricant ne trouvant plus de salaire par son travail, il en est résulté une diminution notable dans la fabrication, même l'abandon de la fabrication par un grand nombre de familles réduites aujourd'hui à la mendicité. En continuant à livrer nos matières premières à nos concurrents étrangers, sans aucun droit, comment se peut-il que notre pays conserve le peu de débouchés qui lui restent pour nos toiles; car, quoi qu'on en dise, et malgré la concurrence des toiles fabriquées avec du fil à la mécanique, les toiles de fil à la main sont encore estimées dans le commerce intérieur et très-recherchées par nos voisins. Qu'on prenne des mesures pour restreindre cette libre exportation, et nous verrons revenir les matières premières à leur prix normal, les populations des Flandres reprendre leurs travaux et retrouver des moyens d'existence; nous verrons la consommation intérieure augmenter et les marchands étrangers reparaître sur nos marchés. Que l'on ne dise point que nous voulons nuire à l'agriculture, loin de nous la pensée de la sacrifier. Qu'a-t-on fait pour les céréales quand le besoin l'exigeait?... »

La deuxième pétition est de *Renaiw*, elle porte la même date que celle de Louvain; on y réclame un droit de sortie sur les lins bruts et teillés, de 25 à 35 francs par 100 kilogrammes, et les pétitionnaires, qui tous sont des propriétaires et des notabilités commerciales de cette ville, ajoutent « que si l'expérience prouvait par la suite que la mesure, tout en favorisant les fileurs et les tisserands, préjudiciait à l'agriculture, le Gouvernement pourrait, dans ce cas, remédier au mal, soit en accordant des primes aux cultivateurs, soit par tout autre moyen qu'il jugerait convenable. »

La troisième vient de la commune d'*Everghem* (district de Gand) et porte la date du 2 février dernier; elle vous est adressée par les membres du conseil communal. « C'est avec douleur, vous exposent les pétitionnaires, que l'on voit tous les jours l'impossibilité de satisfaire à des demandes considérables de toiles à la main, par la rareté et la cherté de la matière première. En effet, ajoutent-ils, l'étranger nous enlève nos meilleurs lins, et l'exportation fait monter cette matière à un prix si exorbitant, qu'il est hors de toute proportion avec celui de la toile fabriquée; et nous n'hésitons pas à le dire, l'exportation de nos lins est la cause principale de la ruine de notre industrie linière et par suite de la misère qui ronge les Flandres. »

Les pétitionnaires pensent que si un droit de 50 p. % était établi sur les lins bruts à leur sortie du pays, ce serait une des meilleures mesures que l'on pourrait prendre pour relever l'ancienne industrie linière, dont les produits, disent-ils, sont toujours préférés, tant pour la solidité que pour la beauté des tissus; ils ne craignent aucunement que l'agriculture souffre de cette mesure.

La quatrième pétition vous est adressée par un habitant de la commune d'*Avelghem* (district de Courtrai); elle est datée du 20 février dernier. Le pétitionnaire propose d'établir un droit de sortie de 25 à 30 p. % sur les lins et d'employer le produit de cet impôt à faire aux cultivateurs des distributions

gratuites de la graine de lin de Riga. « On se plaint, dit-il, que la culture du » lin diminue et l'on n'examine point quelles en sont les causes; une des prin- » cipales est le manque de cette bonne graine du Nord qui assure au cultiva- » teur une bonne récolte, tandis qu'elle est incertaine quand cette graine lui » fait défaut. »

La cinquième pétition vient des fabricants de toiles et de coutils à Bruges; elle vous a été adressée le 16 de ce mois; on y réclame un droit de 50 p. % sur les lins bruts et sur les étoupes dites *snuyt*; un droit de 30 p. % sur les fils retors, et finalement un droit de 20 p. % sur les fils teints propres au tissage. Les pétitionnaires demandent que le produit de ces différents droits soit distribué en primes pour favoriser la culture du lin et particulièrement pour fournir aux cultivateurs de bonnes graines du Nord. A l'appui de cette pétition, la Chambre a reçu une brochure publiée par M. Vanderstraeten, de Bruges. Selon cet honorable économiste, « la diminution de la culture du lin provient en grande partie » des mauvaises récoltes. L'achat de la semence revient, terme moyen, à 50 » francs la tonne. Les petits cultivateurs ne peuvent plus acheter cette graine, » et les autres, gênés aujourd'hui à cause de la grande misère qui les entoure » et des aumônes qu'ils doivent faire sans discontinuer et en toutes saisons, sont » obligés très-souvent de se passer de la semence du Nord et voient ainsi man- » quer leur récolte; » mais il y a un moyen simple, dit l'auteur, pour trouver un remède à ce mal : le Gouvernement devrait donner gratuitement aux fermiers nécessiteux la graine de Riga dont ils ont besoin pour ensemercer leurs terres, et leur faire cette distribution par l'intermédiaire du comité linier, qui veillerait à ce que la graine soit uniquement employée à sa destination. Dès ce moment on n'hésitera plus à cultiver le lin comme aux bons temps de cette culture, et l'on obtiendra le développement dont l'industrie linière a besoin pour se procurer une matière nécessaire.

Il est vrai que le prix du lin descendra à son taux normal de 4 francs la pierre, prix auquel il se vendait il y a quinze ans; mais la culture ne pourra pas s'en plaindre puisqu'elle aura reçu une indemnité suffisante; elle n'aura pas de motifs à s'opposer à ce qu'un droit modéré soit établi à la sortie du lin, puisque le produit devra couvrir les dépenses qu'on aurait faites en vue de favoriser la culture. Car, qu'on veuille le remarquer, malgré la cherté de nos lins, les étrangers viennent toujours s'approvisionner chez nous, et comme, par la mesure qui est proposée, le lin descendrait à 4 francs la pierre, il n'y aurait plus aucun inconvénient à établir un droit de sortie de 15 à 20 p. %, ce qui ferait pour l'étranger une augmentation de 6 à 10 sols par pierre, de sorte qu'il payerait nos lins à raison de 5 francs au lieu de 6 et de 7 francs comme aujourd'hui. Les avantages qui résulteraient de cette double mesure sont résumés de la manière suivante dans l'écrit :

1<sup>o</sup> Elle étendrait et améliorerait considérablement la culture du lin en Belgique;

2<sup>o</sup> Elle augmenterait en proportion les travaux de teillage et de sérançage;

3<sup>o</sup> Elle amènerait une baisse très-considérable sur le prix du lin, sans nuire à l'intérêt du cultivateur;

4<sup>o</sup> Cette baisse, qui ferait descendre le prix des lins d'un bon tiers, favoriserait singulièrement la consommation de la toile, et, par conséquent, la fabrication;

5° Elle assurerait aux cultivateurs des bénéfices plus considérables que ceux qu'ils obtiennent en ce moment, où le prix du lin est cependant porté à un taux énorme, et cela par la raison qu'une bonne récolte sera plus certaine ;

6° La baisse des prix du lin sera une barrière contre l'introduction des produits étrangers ;

7° L'exportation de nos lins sera plus grande, car, malgré les droits, les négociants et les fabricants étrangers prendront toujours notre lin, et surtout quand ils pourront l'obtenir à meilleur compte ; notre concurrence avec les lins du Nord sera même plus facile sur les marchés de France et d'Angleterre ;

8° Elle favoriserait la fabrication de la toile et son placement, en nous permettant d'exporter en France avec plus de bénéfice, et en nous accordant, vis-à-vis du fabricant étranger, un avantage de 4 à 8 p. % sur le marché transatlantique et sur ceux d'Europe autres que de France.

La dernière pétition, sur laquelle nous sommes chargés de vous faire rapport, est celle qui vous a été adressée, le 18 de ce mois, par de grands cultivateurs de la commune de *Zwevezele*, district de Thielt ; ils vous prient avec instance d'établir un droit de 25 p. % sur les lins bruts à leur sortie du pays. « Cette demande, » disent les pétitionnaires, a rencontré deux objections principales : la première, que l'adoption de la mesure aurait pour effet de restreindre notre culture du lin ; et la deuxième, que nous encouragerions ainsi cette culture à l'étranger. L'opinion de l'agriculture, dans les Flandres, nous paraît devoir être d'un grand poids dans la solution de questions aussi délicates. Quant à la première objection, nous répondrons qu'incontestablement il est autant dans l'intérêt des cultivateurs que dans celui des propriétaires, des fabricants et de toute la population du pays, que notre ancienne industrie se relève, et que, pour arriver à ce but si désiré, nous ne trouvons qu'un seul moyen, c'est celui d'établir un droit sur les lins qui sortent. On trouvera que ce langage est étrange dans la bouche du cultivateur, mais il est celui de la nécessité et d'une urgence reconnue de chercher des moyens de faire prospérer la généralité du pays, et de donner de l'ouvrage à une immense population qui crève de faim et qui nous tient continuellement dans une sérieuse inquiétude pour nos personnes et nos biens.... Et pour ce qui concerne la seconde objection, celle d'encourager la culture du lin à l'étranger, nous n'insisterons pas beaucoup, car il a été trop souvent démontré combien les attentes ont été trompées, et on a dû toujours reconnaître que c'est la Belgique seule qui réunit toutes les conditions indispensables pour porter la récolte du lin à ce haut degré de perfection où elle est parvenue ; la preuve en est bien évidente, car quoique les prix aient été très-élevés depuis quelque temps, on n'a pas discontinué un moment d'enlever de la Belgique, et cela en grande quantité, sa bonne filasse de lin. »

Quand on voit qu'on revient à tout instant sur la question de la matière première du lin ; que l'on se plaint, sans cesse, que cette précieuse filasse n'est plus aussi bonne, qu'elle n'a plus cette toute première qualité qui lui avait fait acquérir une réputation, non-seulement européenne, mais universelle ; qu'elle n'a plus cette finesse d'étoffe, qui la faisait rechercher pour ces tissus fins de Valenciennes et pour la dentelle ; que nos produits, surtout ceux de première qualité, sont en majeure partie enlevés par l'État et par les étrangers,

nos rivaux dans cette industrie; que, pour ces motifs, l'industrie et le commerce se plaignent que le lin manque pour fabriquer toutes les espèces de toiles réclamées par la consommation, et qu'on ne peut satisfaire aux commandes de l'étranger, nous pensons qu'il est nécessaire de traiter, avec quelques développements, la double mesure que proposent les pétitionnaires, et qu'il est utile de vous faire connaître succinctement les résultats de l'enquête linière qui a eu lieu en 1841, et qui l'a examinée avec beaucoup de soin.

Pour mieux traiter cette question, nous croyons nécessaire de la diviser et de l'envisager :

1<sup>o</sup> Sous le rapport purement agricole, afin d'examiner quels sont les avantages de la culture du lin pour l'agriculture en général, et si elle est réellement nécessaire dans la rotation des assolements;

2<sup>o</sup> Sous le rapport du travail que la culture du lin procure à la classe ouvrière du plat pays;

3<sup>o</sup> Au point de vue des avantages que le pays en retire en général, pour l'industrie et le commerce.

Quand on apprécie la culture du lin par les avantages et les bénéfices qu'en retirent les cultivateurs, on se demande d'abord : *Est-ce un produit réellement lucratif?*

On pourrait, nous le pensons, répondre très-directement à cette question, en empruntant les paroles de M. de Meulenaere, propriétaire-cultivateur à Moorslede, commune située entre Roulers et Menin : interrogé sur cet objet dans l'enquête linière, il a déclaré qu'il est un vieil adage qui dit « que la culture du lin laisse le cultivateur tel qu'il se trouve, » c'est-à-dire qu'elle ne le rend ni plus riche ni plus pauvre. Cet adage se comprend facilement : il veut dire que la culture du lin manque très-souvent, qu'elle est exposée à de nombreuses chances de pertes. Une récolte qui réussit bien donne beaucoup de bénéfice; mais si la récolte suivante manque (ce qui arrive une année sur trois), les pertes compensent de suite le gain, parce qu'elles sont considérables à cause des grands frais que nécessitent la culture et le fumage d'un champ de lin.

Il en était ainsi quand on cultivait le lin avec prudence et modération, quand on observait scrupuleusement le temps des assolements, qu'on ne risquait cette culture que sur les terres qui lui étaient reconnues propres, et qu'on était assuré d'avoir de la graine de bonne qualité; mais depuis qu'on néglige ces soins et qu'on sème le lin sur toute espèce de terre, on peut dire que la culture de cette plante est plus dangereuse qu'avantageuse, qu'elle ne cause pas seulement beaucoup de perte aux cultivateurs, mais aussi qu'elle fait aux terres un tort longtemps irréparable. Il a toujours été reconnu que les autres productions souffrent par un ensemencement trop fréquent du lin; que les terres en sont pour ainsi dire épuisées; aussi les anciens baux de fermage stipulaient-ils la quantité de terres que le fermier pouvait annuellement consacrer à la culture du lin.

L'expérience a déjà, je pense, suffisamment prouvé que la culture du lin a été forcée et qu'elle ne donne plus le même produit, soit en qualité, soit en quantité. On a vu par l'enquête que, dans les communes du Tournaisis où on cul-

tive le lin ramé, on ne pouvait plus obtenir des qualités aussi belles ni aussi fines qu'autrefois, et que même on abandonnait en partie cette importante culture, parce que les produits ne répondaient plus à l'attente. La cause en a été expliquée par quelques cultivateurs de la commune de Froyennes : ils ont déclaré que c'était principalement parce qu'on avait négligé d'attendre les années nécessaires dans l'assolement, qu'au lieu de ne semer, sur la même partie de terre, qu'après seize à dix-sept ans, on cultivait le lin ramé tous les douze ou quatorze ans. La culture du lin ramé demande beaucoup d'engrais et d'autres frais qui élèvent considérablement les dépenses ; si on n'en obtient pas de bon produit c'est une grande perte pour le cultivateur. Ainsi s'explique la diminution de cette culture ; on doit la regretter, car nous étions l'unique pays où se cultivait le beau lin qui, seul, est propre à faire du fil fin de mulquinerie pour la batiste et les dentelles.

Si on consulte d'autres contrées où on cultive le lin, mais un lin moins fin, partout on répond que la culture de cette plante a été forcée, que la terre est épuisée au point que les bonnes qualités de lin en ont beaucoup souffert, et qu'ainsi, dans plusieurs endroits, on a dû abandonner cette culture par défaut de production suffisante pour indemniser le cultivateur de ses frais ; c'est ce que portent les dépositions de plusieurs fermiers qui occupent des terres dans les belles et riches plaines de Fleurus et de Ligny : tous ont déclaré qu'on n'y savait plus obtenir du lin assez bon pour que le produit pût compenser les frais. Ils n'en ont point déterminé les causes, mais ils ont fait entendre que c'était parce qu'on avait trop cultivé le lin et qu'ainsi on avait épuisé les terres.

On l'a aussi remarqué dans les champs fertiles et si propres à la culture du lin, des environs de Courtrai, et notamment dans les communes de Wevelghem, Heule, etc. En 1840, on y a fait, à ce sujet, une observation très-remarquable, et qui prouve combien les terres sont épuisées : le lin, quand il se trouvait sur pied, était de la plus grande beauté ; on ne doutait pas que la production n'en fût aussi bonne en qualité qu'en quantité ; il fut donc vendu à un prix très-élevé ; mais quand, après le rouissage, on eut teillé quelques bottes, on s'aperçut que le produit de la filasse ne répondait pas à l'attente, et qu'au lieu d'être abondant et de bonne qualité il était très-médiocre sous ces deux rapports. On n'a pu expliquer ce phénomène que par la raison que la terre se trouvait fatiguée de produire du lin ; car, quoiqu'on y mette beaucoup d'engrais et qu'on lui donne des soins extraordinaires, on n'a pu encore trouver le moyen de suppléer à ce que les terres ont perdu quand on anticipe sur le temps nécessaire à la rotation des assolements.

Ce qu'on a observé dans le Tournaisis, dans les champs de Ligny et de Fleurus, dans le district de Courtrai, a été remarqué aussi dans le pays de Waes et surtout dans les environs de Lokeren, où un cultivateur a déclaré que, depuis qu'on cultivait du lin sur toutes les espèces de terre, les produits manquaient plus souvent et les qualités diminuaient sensiblement.

Si on compare le lin à d'autres productions de la terre, on trouve que cette récolte n'est pas toujours la plus avantageuse. Cela se voit dans un tableau comparatif de culture, qui a été remis à la commission d'enquête par un des hommes les plus instruits et les plus expérimentés du pays, M. Devettere, négociant, ancien maire de la ville de Courtrai, membre de la chambre de com-

merce de cette ville; ce travail figure comme annexe n° 29 à la page 778 du volume des interrogatoires.

Il en résulte que le lin a donné au fermier, terme moyen, pendant les années 1838, 1839, 1840, par hectare, un bénéfice de fr. 494 00 c<sup>s</sup>.

Le froment. . . . .	fr.	588 50
Le seigle . . . . .		556 00
Le colza. . . . .		512 00
L'orge . . . . .		728 37
L'avoine . . . . .		261 16
Les pommes de terre. . . . .		495 25
	fr.	<u>3,141 28</u>

Le terme moyen de ces produits est de cinq cent vingt-trois francs cinquante-quatre centimes, tandis que le lin n'a donné qu'un produit de quatre cent quatre-vingt-quatorze francs.

M. Dasseler, propriétaire-cultivateur à Grammont, a fourni à la commission une note (*annexe 7*, page 711, volume des interrogatoires), de laquelle il résulte que la culture du tabac est beaucoup plus lucrative que celle du lin, et qu'elle l'est surtout pour le petit fermier.

Dans un état qu'il a fait parvenir à la commission, il a établi que cent verges, ancienne mesure du pays d'Alost ou 31 ares, produisent en tabac, année commune, 600 kilogrammes, dont il estime la valeur, terme moyen pour le marché de Grammont, à 80 francs les 100 kilogrammes, soit pour la

mesure . . . . .	fr.	480 »
A déduire frais de culture et de travail . . . . .		380 97
		<u>99 03</u>

Le lin rapporte, terme moyen, sur une même partie de terre, 300 kilogr. de lin teillé, dont il taxe la valeur, y compris la graine, à . 402 »

A déduire les frais . . . . . 371 07

Reste en bénéfice. . . . . fr. 30 93

Avantage du produit du tabac. . . . . 68 10

Un déposant de Commynes (Flandre occidentale), M. Van Elslande, a de même déclaré que la culture du tabac était plus avantageuse que celle du lin (*annexe n° 4*, page 705 des interrogatoires); il ajoute que non-seulement le bénéfice du produit du tabac est plus grand que celui du lin, mais que la culture du tabac bonifie et nettoie mieux la terre que celle du lin, et qu'après la récolte du tabac on peut obtenir trois produits consécutifs d'autres fruits, sans devoir mettre dans la terre du nouvel engrais.

On pourrait citer plusieurs autres calculs et allégations, reproduits dans les interrogatoires de l'enquête et les documents y annexés, desquels il résulte que

la culture du lin n'est pas exceptionnellement la meilleure, mais qu'elle est dans la même position que toutes les autres cultures de la terre, qu'elle présente pour le cultivateur son bon et son mauvais côté. Il est cependant un fait certain, c'est que, lorsqu'on la fait avec précaution et intelligence, et surtout qu'on ne la force pas, son produit est très-lucratif, parce qu'elle occupe la terre peu de temps, qu'elle occasionne des frais nombreux et qu'ainsi elle procure beaucoup de travail; mais lorsqu'on fait inconsidérément cette culture, on peut dire qu'elle est plus ruineuse qu'avantageuse aux cultivateurs, alors surtout qu'après une récolte de lin la terre est peu disposée à donner l'un ou l'autre produit, et qu'elle se trouve mal nettoyée et peu meuble.

Quand on examine la culture du lin sous le rapport des assolements, comment doit-on la considérer? Suivant les cultivateurs du pays de Waes, on peut facilement remplacer le lin dans le cercle des assolements, sans faire tort à la culture en général; les cultivateurs d'une partie de la province de Hainaut et particulièrement des environs d'Ath, disent, au contraire, que la culture du lin est indispensable dans la rotation des assolements pour préparer un bon champ de froment; dans le Courtrais et le Tournaisis, on ne trouve pas cette culture nécessaire pour obtenir de meilleures récoltes, soit de froment, soit tout autre produit. Le lin étant une plante qui atteint sa maturité au bout de trois à quatre mois de croissance, et qui produit une matière si pleine de consistance, épuise extraordinairement la terre; après sa récolte, tout autre produit ne doit pas trouver la terre très-riche ni très-avantageusement amendée; le lin épuise la terre comme les œillettes, la chicorée, les betteraves, etc. C'est ce que nos ancêtres ont toujours reconnu; ils prenaient ordinairement la précaution, comme nous l'avons déjà fait remarquer, de stipuler, dans leurs baux de fermage, combien de terre l'on pouvait annuellement ensemer en lin; c'était pour empêcher que le fermier, forcé de quitter ses terres, ne les épuisât la dernière année de son bail, en cultivant une trop grande quantité de lin, et ne mît ainsi le propriétaire dans la position fâcheuse de ne pouvoir avantageusement les louer à d'autres cultivateurs.

Si nous considérons la culture du lin sous le rapport du travail qu'elle procure à la classe ouvrière des campagnes, la différence en sa faveur avec les autres produits n'est pas des plus marquantes; on ne parle ici que de la préparation des terres et de la récolte, car, en exceptant le sarclage, la culture du lin ne demande pas plus de main-d'œuvre que les autres produits; il y en a même qui en exigent davantage, comme le tabac, le houblon, etc. Ce n'est que le battage ou maillotage, et le teillage du lin qui donnent un travail extraordinaire qu'on peut évaluer, terme moyen, à 200 journées par hectare. Il est à observer que la plus grande manipulation ne commence qu'après le teillage, c'est alors qu'arrivent le serançage, le filage, les préparations, le bobinage, l'ourdissage, le tissage, le blanchiment, etc. Mais quand on considère la culture du lin en Belgique, et particulièrement dans le Tournaisis et dans les deux Flandres, au point de vue d'un intérêt général pour le pays, l'industrie et le commerce national, elle devient alors de la plus haute importance; car notre pays est le seul au monde qui produise un lin aussi fin, aussi soyeux, aussi solide; avantage inappréciable dans une crise et dans un moment de concurrence comme à l'époque actuelle, où tous les pays veulent cultiver le lin, le filer et fabriquer la toile; ce sera certainement notre pays qui, dans cette lutte,

l'emportera et conservera sa supériorité dans l'industrie linière, et cela à cause de la nature privilégiée de son sol, des connaissances spéciales de la culture, du rouissage et des autres préparations du lin. Les qualités particulières de la matière première feront prévoir en partie de quel côté penchera la balance dans la fabrication, alors que le filage est le même. On a voulu parfois soutenir, dans quelques pays, que la qualité du lin n'influait en rien sur la qualité du fil, qu'avec du mauvais, comme avec du bon lin on pouvait produire du bon fil, et que, même avec les étoupes, on pouvait filer un fil très-fin, voire même du fil de mulquinerie. Ces idées utopiques n'ont pas eu de durée; après quelques essais, on est revenu au véritable ordre de choses, et partout on a reconnu que, pour obtenir un bon et beau fil, il fallait avoir une bonne filasse, et que plus on voulait avoir du fil fin, plus on devait employer une meilleure espèce de lin, et le serancer à un degré proportionné.

Il est incontestable que la Belgique est dans une position spéciale pour la production du bon lin et qu'aucun autre pays ne peut marcher sur ses traces. C'est sous ce rapport particulièrement que la question doit être envisagée et que nous pouvons dire que la culture du lin est de la plus haute importance pour notre pays; que sa bonne filasse, tout exceptionnelle, et son bon filage à la main lui assurent la conservation de la supériorité de fabrication de la toile.

Quand on examine sérieusement cette importante question, et qu'on voit la lutte qui existe en ce moment, entre les nations, pour ce qui regarde le filage du lin, et surtout quand on apprécie la prédominance que l'Angleterre veut encore une fois exercer dans cette industrie, on doit, comme autrefois, sentir la nécessité pour la Belgique de produire de bons lins et de les conserver dans le pays.

L'enquête qui a eu lieu en Angleterre par la commission de 1840, constate tout particulièrement la supériorité de nos lins sur ceux des autres pays. C'est surtout à Leeds que se fait la grande consommation de nos lins; les filatures de Dundée et de Belfast en Irlande, les emploient également, mais dans des proportions moins fortes. A Leeds, un courtier a déclaré que le lin de Flandre était incontestablement supérieur aux autres lins pour la couleur et la qualité.

A Dundée (Irlande), il a été reconnu par un grand négociant que, pour certains usages, c'est-à-dire pour les fils les plus fins, on devait recourir aux premières qualités de lin de Flandre. Des filateurs de Dumferstone (Écosse) emploient du lin de la Baltique à cause de la cherté des lins. Ils déclarent que, lorsque les prix le leur permettront, ils reviendront aux lins de Flandre; ils considèrent cette dernière sorte comme incontestablement préférable pour la filature, à cause de sa force.

A Bainsley (Angleterre), un négociant a déclaré que, bien que ne s'occupant pas spécialement du lin, il estimait celui de Flandre, et par conséquent les produits qui en proviennent, supérieur aux autres pour la couleur, la solidité, en observant toutefois que les bons filateurs font avec le lin de Hollande et de France les mêmes qualités de fil qu'avec le lin de Flandre; mais que ce dernier a une apparence plus *soyeuse*; il a ajouté qu'avec le lin de Courtrai on ne parvient à faire les numéros les plus élevés.

C'est à Belfast (Irlande) surtout qu'on se trouve à même de comparer le lin d'Irlande avec celui de Belgique. Les déclarations que la commission d'enquête a recueillies chez les principaux chefs de filatures de cette ville, portent toutes que

pour les numéros fins au delà de 70 , on n'emploie que du lin de Flandre , et que pour ces numéros élevés on ne connaît pas de lin qui lui soit comparable. A Lisburn, où se trouve la plus grande fabrique de toiles de l'Irlande et probablement des trois Royaumes-Unis , les chefs de cette fabrique ont déclaré qu'ils emploient en majeure partie du lin irlandais , mais que , cependant , pour les toiles fines , ils ne pouvaient en faire qu'avec le lin de Flandre.

Nous ne multiplierons pas nos citations sur la qualité supérieure de nos lins ; toutes les investigations qui ont été faites à ce sujet , en Angleterre , ont donné le même résultat , il n'y a pas eu de diversité dans les opinions émises ; ce qui est reconnu en Angleterre , l'est de même en Allemagne et en France ; partout où l'on s'occupe de la fabrication des toiles de lin , on reconnaît notre supériorité dans la production du lin. Il paraît donc incontestable que la Belgique a un grand intérêt à conserver sa bonne culture de lin , tant pour le commerce de ce produit que pour sa propre fabrication.

D'après les renseignements que la commission d'enquête a recueillis en 1841 , il résulte qu'en Belgique , année commune , 40,998 hectares sontensemencés en lin ; le tableau suivant en fait connaître la répartition entre les diverses provinces :

PROVINCES.	TERRES ARABLES.			TERRES ENSEMENCÉES EN LIN.	
	Hectares.	Ares.	Cent.	Hectares.	Ares.
Flandre orientale . . . . .	209,625	23	29	15,142	67
Flandre occidentale . . . . .	199,114	08	91	12,735	47
Hainaut . . . . .	236,422	58	11	5,288	75
Brabant . . . . .	227,932	64	14	3,258	40
Anvers . . . . .	118,413	58	64	2,929	47
Liège . . . . .	130,619	76	08	63	00
Namur . . . . .	145,226	23	16	566	60
Limbourg . . . . .	140,241	00	00	703	00
Luxembourg . . . . .	99,000	00	00	316	55
<b>TOTAUX . . .</b>	<b>1,505,595</b>	<b>12</b>	<b>33</b>	<b>40,998</b>	<b>91</b>

Entre toutes ces provinces , les localités où la culture du lin à la plus grande importance sont :

L'arrondissement de Courtrai.  
 Id. de Termonde.  
 Id. de St-Nicolas.

## L'arrondissement de Thielt.

Id. de Roulers.

Id. de Gand.

Id. de Bruges.

L'arrondissement de Courtrai, sur 34,078 hectares de terre arable, compte 2,814 hectares en lin, ou le douzième.

L'arrondissement de St-Nicolas, sur 38,635 hectares de terre arable, compte 3,377 hectares en lin, ou près du douzième.

L'arrondissement de Termonde a 25,785 hectares de terre arable, et 2,269 hectares de terres ensemencées en lin, ou un peu plus du onzième.

L'arrondissement de Thielt a 18,867 hectares de terre arable et 1,968 hect. 50 cent. ensemencés en lin, ou un neuvième et demi.

L'arrondissement de Roulers a 20,730 hectares de terre arable et 1,124 hect. 50 cent. ensemencés en lin, ou le douzième.

L'arrondissement de Gand a 56,947 hectares de terre arable et 4,265 hect. ensemencés en lin, ou plus du treizième.

L'arrondissement de Bruges a 34,931 hectares de terre arable et 1,863 hect. 22 cent. ensemencés en lin, ou un peu plus du dix-huitième.

La production d'un hectare de lin varie beaucoup suivant les localités et même, dans chaque localité, suivant les déclarations des agriculteurs. Soit que la perfection de la culture, la fécondité de la terre, ou les saisons exercent leur influence, un grand nombre d'évaluations diverses ont été recueillies dans le cours de l'enquête et dans les réponses des autorités communales; suivant la déclaration des autorités, la moyenne de la production annuelle de lin teillé s'élèverait :

Dans la Flandre orientale à . . . . .	8,191,456 kilogr.
Dans la Flandre occidentale . . . . .	6,797,176
Dans le Hainaut . . . . .	2,537,868
Dans le Brabant . . . . .	1,443,471
A Anvers . . . . .	1,382,710
Dans le Limbourg . . . . .	233,396
A Namur . . . . .	188,111
Dans le Luxembourg. . . . .	103,512
A Liège. . . . .	25,200

TOTAL. . . . . 20,902,900 kilogr. <sup>(1)</sup>

Mais on croit s'apercevoir qu'en Belgique la culture du lin est en général plutôt rétrograde que dans une voie de progrès, et c'est dans cette idée que les pétitionnaires s'adressent à la Chambre et qu'ils signalent une mesure qui, d'après eux, serait un moyen efficace pour faire revivre cette culture et lui rendre son ancienne splendeur; ils demandent que les cultivateurs de lin puissent, par l'intermédiaire du Gouvernement, se procurer de bonnes graines du

(1) Voir annexe n° 1, tableau général de la production du lin en Belgique. J'aurais voulu avoir des renseignements postérieurs à ceux de l'enquête, mais je n'ai pu les trouver à l'administration.

Nord, car, disent-ils, c'est depuis que cette semence manque ou du moins depuis qu'on ne peut se la procurer de confiance, que les récoltes de lin ont si mal réussi et que cette culture est en souffrance.

Il a été, en effet, reconnu dans l'enquête que de l'emploi de la bonne semence dépend beaucoup la réussite de la récolte du lin; les producteurs du fin lin ramé, comme les cultivateurs du Courtrais et du pays de Waes, ont été unanimes pour déclarer que, sans pouvoir semer de la graine du Nord de bonne qualité, on ne peut répondre d'un bon résultat dans la récolte; c'est toujours, disaient-ils, à la graine étrangère, à celle du Nord, dite de Riga, qu'on donne la préférence.

Malheureusement l'expérience nous apprend qu'il arrive annuellement en Belgique beaucoup de mauvaises semences, connues sous le nom de Riga, qui donnent de pauvres récoltes. Ces dernières années en ont donné des preuves bien convaincantes.

La graine de Riga de bonne qualité nous est tellement indispensable que, nous n'hésitons pas à le dire, si nous devons perdre cette graine, nous perdrons notre culture du lin; il est donc absolument nécessaire que les cultivateurs puissent se procurer de la bonne graine de Riga; qu'ils puissent avoir la garantie qu'elle est de première qualité et qu'elle ne contient aucune falsification. Aussi combien ne sont point coupables ces avides négociants qui, pour gagner quelques francs de plus, trompent si scandaleusement les cultivateurs! Il est donc à désirer que le Gouvernement prenne, sans retard, des mesures efficaces pour procurer au pays de bonnes graines du Nord, et éloigner ainsi de nos marchés les graines médiocres et falsifiées. On trouve à Riga de la graine à semer dite *puick saed* qui est la toute première qualité, de la graine ordinaire, et de la graine d'une qualité commune.

La graine dite *puick saed* se vend ordinairement une rouble de plus par baril. Par suite de cette différence de prix, on nous expédie peu de cette semence, et cependant elle produit un grand effet sur la qualité du lin qu'on récolte en Belgique.

Nous avons dit tout à l'heure qu'il nous arrivait du Nord trois qualités de graines de lin. Il y a encore une différence à faire entre celles qui sont séchées naturellement sur le champ et à l'air, et celles qui le sont artificiellement ou au feu, et c'est ici le cas de faire une remarque très-importante. Quand on ne prend point de la graine de premier choix, que, vu le bas prix, on donne la préférence aux qualités médiocres, on risque beaucoup d'avoir de la graine séchée artificiellement. L'emploi d'une telle graine donne des résultats très-funestes au cultivateur comme au pays, car cette graine ne convient pas au sol, elle ne pousse que très-irrégulièrement: l'une tige monte très-haut, est délicate et mince, tandis que l'autre est plus courte et plus grossière; il est facile d'apprécier qu'ainsi le lin, produit par ces graines, ne peut être que très-médiocre. Dans une linière, il y a diverses qualités de lin; nous devons ici, à l'occasion des graines mauvaises ou falsifiées, faire une remarque, c'est que, pour gagner du lin fin, il faut semer très-épais; or, si les graines ne poussent pas toutes on n'a pas ce résultat; un second inconvénient que présente l'inégalité des qualités de graines, c'est que l'une tige est plus vite mûre que l'autre et qu'ainsi la première est déjà sèche tandis que la deuxième est encore verte et en croissance.

L'expérience apprend que la graine dite *puick saed* réussit toujours et qu'elle produit une première qualité de lin.

La bonne graine est plus épaisse ou mieux remplie, le poids en est plus lourd, la couleur plus luisante; celle qui a été séchée au feu est au contraire plusterne et plus légère.

A l'appui de ce que nous venons de dire sur le prix et sur les qualités de la graine de lin, nous donnerons un extrait d'une lettre qu'un négociant de Thielt. le sieur Stevens, a reçue de son correspondant de Riga, la maison Stephany et compagnie; cette lettre est de 1838 :

« Nous savons, écrivait le correspondant, qu'on a expédié d'ici (Riga) de la » graine à semer, au prix de six et un quart roubles argent; mais cette graine » est séchée artificiellement, et le résultat en est que non-seulement elle n'est » pas convenable pour chaque sol, mais encore qu'une assez grande quantité » de graines ne poussent pas; en outre, elle est moins luisante de couleur. » sans ardeur et d'un poids léger. Nous-mêmes, nous avons expédié de cette » graine à quelques places en Allemagne, qui sont accoutumées à ne recevoir » que de la graine pas trop chère; l'on peut toujours acheter cette qualité bien » au-dessous du prix du marché. Dans la graine qui vous a été expédiée, au- » cun des vices mentionnés d'autre part ne se fait remarquer, le poids en est » plus grand et la couleur vive et luisante. »

On voit donc que, dans le pays même d'où nous tirons les graines à semer, il y en a de différentes qualités, et qu'il faut être bien prudent quand on en fait venir; mais il y a encore d'autres précautions à prendre pour prévenir les fraudes et les falsifications de ces graines, qui se font dans notre pays même ou sur mer, par le mélange des bonnes graines avec les mauvaises, ou même des graines indigènes avec celles du Nord.

Quand on considère de quelle importance il est pour la culture du lin d'avoir de la graine de bonne qualité, on sent combien est grande l'obligation du Gouvernement de prendre des mesures pour s'assurer que le pays en reçoit annuellement. Il s'agirait donc de chercher à assurer l'arrivée, dans nos ports et sur nos marchés, de la graine de Riga de première qualité, connue sous le nom de *puick saed*. L'un des moyens indiqués dans l'enquête pour atteindre ce but, serait de nommer, dans chaque port de débarquement, un expert chargé de constater, à l'arrivée, la qualité de la graine.

On a aussi proposé de laisser entrer en franchise de droit la graine qui serait jugée être de première qualité, de faire estampiller les barils qui la contiennent et d'établir une pénalité contre tout contrefacteur. De cette manière, pense-t-on, on donnerait quelque encouragement au négociant qui fait acheter de la bonne graine à Riga, et le vendeur détaillant, ainsi que le cultivateur, obtiendrait une garantie dans ses achats. Ainsi, dit-on, on verrait bientôt disparaître de nos marchés ces graines de médiocre qualité qui portent souvent un préjudice à nos cultivateurs et par suite à l'industrie linière même.

Mais nous pensons que ces moyens sont encore trop peu rassurants; il nous paraît que, vu la grande importance de l'objet, le Gouvernement devrait s'en mêler plus directement. Nous estimons que, pour arriver avec assurance au but désiré, il devrait avoir sur les lieux un agent de confiance, qui aurait les con-

naissances nécessaires. Cet agent choisirait les premières qualités de graine, les achèterait dans les meilleures contrées, s'assurerait qu'elles sont bien récoltées et convenablement séchées. Alors le Gouvernement prendrait encore des mesures pour que les graines arrivent en temps en Belgique, qu'elles y soient déchargées telles qu'elles ont été achetées dans le Nord, et surtout qu'elles soient remises entre les mains des cultivateurs sans devoir craindre le mélange ou la falsification. Peut-être objectera-t-on que ce serait enlever aux particuliers une branche de commerce; mais quand on considère l'importance de la culture du lin pour la Belgique, cette objection n'a aucune valeur.

Une autre raison d'avoir à Riga un agent spécial pour les achats de graines à semer, c'est que, dans le pays même de la production, il y a concurrence avec d'autres nations, car on voit, par la correspondance que nous avons citée plus haut, que les exportations de graine de lin de toutes qualités dépassent 130,000 barils; mais on peut supposer que le *pučok saed* ne monte qu'à un tiers ou à la moitié de cette quantité, et que probablement on en récolte annuellement environ 50,000 barils; on compte que la Belgique en a besoin, année commune, de 24 à 27,000 barils.

Voici le tableau des relevés de quelques années :

Pour 1833 . . . . .	27,398
» 1834 . . . . .	18,177
» 1835 . . . . .	46,633
» 1836 . . . . .	26,698
» 1837 . . . . .	28,300
» 1838 . . . . .	29,000
» 1839 . . . . .	17,751

On doit conjecturer que, pour l'année 1835, une partie des graines entrées était destinée à faire de l'huile. Les autres pays, qui prennent encore de ces graines et qui figurent dans le tableau que la maison Stephany et C<sup>o</sup> de Riga a envoyé à M. Stevens de Thielt, sont :

La France . . . . .	6,354
La Hollande . . . . .	5,822
L'Angleterre . . . . .	21,184
Le Hanovre . . . . .	4,076
La Suède . . . . .	4,249

On peut supposer, d'après ce tableau, que l'Angleterre tire de Riga beaucoup de graines destinées à faire de l'huile.

Quoiqu'il y ait encore bien des choses essentielles à dire sur la graine de lin, nous terminerons ici nos observations; mais nous ne pouvons assez appuyer la demande des pétitionnaires et recommander cet objet d'une manière toute spéciale au Gouvernement; nous l'engageons à ne pas tarder à prendre des mesures efficaces pour que les bonnes graines de Riga nous arrivent avec la garantie nécessaire et qu'elles soient distribuées gratuitement, s'il y a moyen, aux petits cultivateurs, particulièrement dans les contrées où le sol est spécialement propre à cette culture.

Après ces diverses considérations sur le premier point qui est traité dans les pétitions, et qui consiste à faire protéger la culture de lin et à lui donner un plus grand développement, nous allons tâcher de vous en présenter quelques-unes sur le deuxième point, celui qui a pour objet l'établissement d'un droit de sortie sur les lins bruts, mesure qui doit être d'une grande importance et d'une utilité marquante pour la fabrication de toiles dans le pays, mais qui ne présente pas moins une question très-délicate, et dont la controverse opiniâtre prouve qu'il est difficile de la résoudre.

Mais avant de vous soumettre ces considérations, nous pensons qu'il sera utile de vous faire connaître quelle est l'importance du commerce du lin dans le pays.

Après les céréales, les graines oléagineuses, le lin constitue la branche la plus importante des transactions commerciales; le siège principal de ce commerce est dans les Flandres, ces provinces de la Belgique les plus anciennement renommées pour la culture du lin, l'art de le préparer et de le mettre en œuvre.

Ce commerce porte :

Sur les lins bruts en chaume ou teillés ;

Sur les lins peignés ;

Sur les étoupes ;

Il embrasse l'importation et l'exportation.

*Commerce d'importation.* — Le pays reçoit peu de lin de l'étranger; l'examen du tableau des importations que nous annexons à ce rapport, sous le n° 2, fait voir cependant que, depuis quelques années, l'importation augmente; insignifiante en 1831 et 1832, elle s'est élevée progressivement jusqu'au chiffre de 2,000,000 de kilogrammes, le tiers de la moyenne de nos exportations.

Les plus grandes quantités nous arrivent de la Russie et de la Baltique; en 1844, elles s'élevaient à 1,538,061 kilogr., dont 1,281,698 kilogr. ont été mis en consommation.

Les quantités moindres qui figurent sur les états statistiques comme venant de Hollande ou de France, doivent être envisagées, en majeure partie, comme des lins achetés verts ou en chaume dans les provinces de Zélande ou dans les communes limitrophes de la France, pour recevoir leurs préparations en Belgique.

Mais ce qui doit surtout attirer l'attention du pays et du Gouvernement, ce sont les grandes quantités que nous recevons du Nord, et dont l'introduction augmente constamment. La Belgique a de tout temps trouvé sur son propre sol le lin dont elle avait besoin pour les différentes branches de son industrie linière; on doit donc être étonné de ce qu'aujourd'hui elle en reçoit tant de l'étranger. Nous ne voyons pas l'utilité qu'il y aurait d'entrer dans de grands détails pour en indiquer la cause; mais nous devons être convaincus que c'est un motif suffisant de prendre, sans retard, des mesures de protection telles, que notre culture puisse regagner son ancienne supériorité, et que notre marché soit mis à l'abri de la concurrence étrangère.

*Commerce d'exportation.* — Nous exportons vers la France quelques lins verts qui sont rouis dans la haute Lys et dans les bonnes eaux des sources qui se trouvent près du bourg de Saint-Amand; ce sont particulièrement ces lins ramés qui croissent dans le voisinage de la ville de Tournay, et qui servent pour les fils fins de mulquinerie. Ce commerce n'a pas une grande importance; il semble même beaucoup décliner parce que la culture des lins ramés a considérablement diminué. Celui qui mérite toute notre admiration est le commerce de lins teillés, qui a toujours existé en Belgique, mais sur une échelle plus ou moins grande; cela dépendait des époques et des besoins momentanés de la fabrication du pays et de la prospérité du commerce des toiles.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la Flandre exportait du lin; en 1591, un édit de Philippe II, en 1600, un édit des archiducs Albert et Isabelle prohibèrent la sortie de ce produit, pour ne pas fournir aux tisserands émigrés pendant les troubles, la matière première nécessaire à leur industrie. Il faut arriver jusqu'en 1765, pour se faire une idée de la culture du lin, de ses produits et de la quantité approximative qu'on en exportait alors.

Des calculs, qui paraissent assez fondés, prouvent que notre production en lin était, en 1765, de 20 millions de livres ou environ de la moitié de la production actuelle.

De 1790 à 1815, le commerce d'exportation fut anéanti aussi bien par les événements que par le tarif; nous ne parlons pas des lins que nous fournissions à l'Empire français, puisque nous ne formions qu'un même marché avec la France. Ce commerce reprit avec la paix, époque à laquelle on peut faire remonter la marche ascendante de l'industrie linière dans la Grande-Bretagne. Les manufacturiers anglais, écossais, et irlandais, ne trouvant plus chez eux le lin nécessaire à leur industrie, sont venus demander au continent celui dont ils avaient besoin. De 1825 à 1830, nous avons commencé à en ressentir les premiers effets, en voyant arriver de plus en plus, sur nos marchés de la Flandre, des ordres de l'étranger. De 1828 à 1830, l'Angleterre préleva sur le continent, pour ses besoins annuels, environ 45,000 tonneaux; de 1837 à 1839, ses demandes se sont élevées, toujours annuellement, à 64,000 tonneaux; depuis lors, elles ne sont plus montées, au contraire elles ont penché vers une baisse; à l'exception des années 1840 et 1841, où l'exportation vers l'Angleterre a été de près de 40,000 tonneaux, les années subséquentes n'ont pas dépassé 25,000 tonneaux; la raison en est que, pour le lin commun, l'Angleterre a abandonné en partie le marché belge, pour se rendre à ceux de Russie et de la Baltique. Mais, d'un autre côté, la France a tellement augmenté ses achats que, depuis trois à quatre ans, nous plaçons à peu de chose près autant de lin dans ce pays qu'en Angleterre. Nous donnons en annexe, sous le n<sup>o</sup> 3, la statistique des exportations de nos lins bruts depuis 1831 jusqu'en 1845 inclus.

Cet accroissement subit d'achats de lin pour compte français est un objet très-grave et qui doit attirer notre attention, je dirai même, qui doit nous inspirer de l'inquiétude, car cela prouve que le filage et la fabrication des toiles font tout d'un coup des progrès qu'on n'aurait pas dû attendre, et que notre fabrication devra bientôt en souffrir très-sensiblement; c'est parce que la Belgique va complaisamment fournir la matière première pour préparer l'anéantissement d'une industrie, qui, sous beaucoup de rapports, est des plus précieuses pour elle.

Quand on voit ce qui est arrivé en Angleterre, qu'avec nos propres lins les Anglais nous ont fait un tort immense dans la fabrication des toiles et que l'on médite sur ce qui se prépare en France, où l'on va aussi se servir de nos propres armes pour nous faire une guerre à mort, nous demanderons à tout Belge qui porte quelque intérêt au bien-être de son pays, et tout particulièrement à cette nombreuse population pauvre qui manque tous les jours de plus en plus de travail, si le moment ne serait pas arrivé d'examiner s'il faut toujours persister à laisser sortir nos lins avec la même facilité qu'on l'a fait jusqu'à présent, et s'il ne faut pas une fois mettre en balance le besoin de l'ouvrier pauvre à côté d'un intérêt présumé de la culture? C'est pour ce motif que nous croyons utile de traiter, avec quelque développement, la question de l'établissement d'un droit de sortie.

On a signalé dans l'enquête deux causes principales de la diminution de fabrication de la toile en Belgique : la première c'est qu'un pays voisin, momentanément attiré vers le nouveau mode de fabrication, a introduit chez lui une certaine quantité de fil et de toile mécaniques; nos exportations, quoique encore importantes, ont été ainsi diminuées, mais depuis quelque temps il y a eu retour à nos anciennes toiles.

La deuxième cause, qu'on pourrait indiquer sinon comme unique, du moins comme principale, c'est le manque de bonne matière première, par suite de l'enlèvement en masse de notre lin pour compte étranger, cause principale, comme je viens de le dire, parce qu'elle met en souffrance notre fabrication qui, au lieu de s'améliorer comme cela devrait être dans un moment de crise et de concurrence, tend à déchoir.

Il se fait une exportation extraordinaire de nos lins vers l'étranger, on enlève surtout les meilleures qualités et on nous laisse le rebut; or, avec de la mauvaise matière première, on ne peut pas produire de bon fil, et avec du fil défectueux, il serait difficile de faire de bonnes toiles.

Aujourd'hui, pour combattre la nouvelle industrie et la concurrence étrangère, on devrait mieux travailler que jadis, et cependant nous sommes forcés de faire moins bien, parce que la bonne étoffe nous manque; et cependant nous fournissons à nos rivaux une matière première qu'ils n'auraient pas s'ils ne la tiraient de chez nous; nous donnons donc à nos ennemis des armes pour nous battre et nous détruire. Ces deux causes, mais particulièrement celle de l'accaparement du lin par les étrangers, ont été signalées dans le cours de l'enquête, par les négociants en toile, les tisserands, les fileuses, les fabricants de fils à coudre, les blanchisseurs, les seranceurs ou marchands de lin peigné, par quelques cultivateurs et même par des marchands ou préparateurs de lin teillé.

Au lieu de laisser acquérir au lin l'âge dont il a besoin pour être bien travaillé, on rouit le lin jaune sans aucun repos en chaume, et on le soumet, comme le bleu, au teillage immédiatement après le rouissage et le blanchiment, ce qui influe considérablement sur la qualité et nous prive d'un lin qui ait la qualité requise pour faire, comme anciennement, cette bonne espèce de toile qui se distinguait de celle des autres pays, par le moelleux et le bon étoffage du tissu.

Cette perte n'est pas seulement sensible pour la fabrication, mais elle cause aussi des dommages aux marchands préparateurs qui gagnaient, sur leurs lins, en qualité et en poids, en les laissant vieillir convenablement. Au lieu que nos tisserands puissent employer des lins d'une qualité proportionnée au fil et à la toile qu'ils doivent confectionner, ils sont obligés, à cause de la cherté et de la

rareté du lin , de s'en procurer d'une qualité infiniment moindre ; ce qui est considéré , par les fabricants et les négociants , comme une calamité dans le commerce de toiles et comme une cause première de la défectuosité des tissus et de la décadence du commerce. C'est le grand art des fileuses et des tisserands de faire un fil qui n'est pas filé d'un lin hors de proportion avec la finesse et la solidité qu'on veut lui donner.

Au lieu de serancer ou de peigner le lin dans la proportion voulue avec la finesse et la solidité du fil , on le serance beaucoup moins , à cause de sa cherté et de sa rareté , et de là résulte une facilité de plus pour les toiles étrangères de concourir avec les nôtres qui , par l'insuffisance du peignage , sont plus étoupeuses. C'est le cas de dire que la fabrication est aujourd'hui sortie de son état normal.

Pour qu'une toile soit convenablement fabriquée et puisse bien se vendre , il faut nécessairement qu'elle ne contienne qu'une seule qualité de lin , ou du moins une qualité pour chaîne et une qualité pour trame ; aujourd'hui , nos tisserands sont souvent dans l'impossibilité de suivre cette règle indispensable , soit parce qu'ils ne trouvent plus un approvisionnement suffisant de la même espèce de lin , soit parce qu'ils n'ont pas assez d'argent pour payer le lin nécessaire pour une chaîne entière.

Dans le commerce des fils de mulquinerie on se plaint aussi de la grande sortie des lins. On trouve que , depuis l'accaparement et la rareté du lin , les fils sont moins bons et moins recherchés ; qu'il y a souffrance dans le commerce , et par conséquent misère dans la classe des fileuses. « C'est un obstacle à ce commerce et à » la prospérité de cette branche d'industrie , a dit M. Van de Watteyne , dans » sa déposition , que la rareté et la cherté des bons lins ; c'est ici , ajoute-t-il , » que l'Angleterre nous fait le plus de tort , elle accapare tous nos bons lins. »

Pour la fabrication des coutils et toiles à carreaux , il a été déclaré à Bruges , que c'est à cause de la rareté du bon lin et de la mauvaise qualité de celui qu'on est forcé d'employer , que ces toiles sont si mauvaises et que le placement en devient si difficile. Si l'on pouvait se procurer de la bonne étoffe et à un prix raisonnable , le commerce des toiles à carreaux pourrait se conserver , le placement se soutiendrait surtout en France , où l'on demande particulièrement celles qui sont bien lourdes et solidement étoffées.

M. Defoer , fabricant et marchand de toiles à carreaux , à Bruges , tout en signalant la même cause , y ajoute celle de l'emploi du fil mécanique dans la fabrication de ces toiles qui cependant , pour se vendre , doivent être faites de bon fil à la main et solidement étoffées.

A l'exception de quelques déclarations , on ne s'est pas plaint , dans l'enquête , que les connaissances et les soins manquent à la fabrication , mais que les toiles sont frauduleusement fabriquées , et cela à cause de la rareté et de la cherté de la matière première ; on remarque , en général , que les chaînes sont trop clairement ou même inégalement ourdies , qu'on n'y met pas le nombre de fils que la qualité de la toile requiert ; on dit aussi que la trame n'est pas assez serrée , ou que très-souvent on ne fait pas passer les fils sur toute la largeur de la toile. On voit , par l'expérience , que la navette volante dépense moins de fils que la navette à la main ; c'est que , par cette navette , il y a moins de serrement et par conséquent moins de solidité et d'étoffage dans la toile. Si les toiles sont plus légères et plus souples , elles sont aussi plus claires et moins corsées.

On doit faire observer que, au moment de l'enquête, on ne connaissait pas encore les améliorations apportées au métier par le sieur Pareit de Moorselede, à l'aide desquelles on emploie très-avantageusement la navette volante et la lame métallique. Par les mêmes motifs nous avons perdu un genre de fabrication qui fournissait au commerce les toiles de confiance, celles que faisaient faire les cultivateurs-fabricants, qui employaient à la tâche ou à la journée un grand nombre de fileuses et de tisserands, et qui laissaient aussi travailler toutes leurs récoltes de lin dans le village, et procuraient à une classe intéressante les moyens de subsister.

D'un autre côté, on remarque que les filasses ne sont plus aussi fines ni aussi bonnes depuis que le lin est accaparé et enlevé à tout prix; les cultivateurs, par avidité, forcent la culture, sèment sur des terrains qui n'y sont pas propres et n'ont plus autant de respect pour la rotation des assolements.

Les fabricants de fil à coudre se plaignent de même de la sortie des lins, ils signalent le dommage qu'ils en ressentent dans leur fabrication. Voici comment s'énonce à ce sujet M. Tonnelier, grand fabricant de ces fils à Tournay :

« Cette fabrication souffre particulièrement parce que les bonnes sortes de  
 » lin manquent, les fileuses ne produisent plus d'aussi bons fils, et c'est pour  
 » cette raison qu'on ne sait plus fabriquer les mêmes qualités de fils à coudre  
 » qu'il y a douze à quinze ans. Cependant, depuis que les fabricants de Lille  
 » ont fait usage de fils mécaniques, notre marchandise est meilleure que celle  
 » de France, et nous fabriquons aujourd'hui du bon fil de Lille. »

Il y a encore une autre classe qui se plaint de ce que les accaparements pour compte étranger détériorent leur commerce : ce sont les marchands de lin eux-mêmes.

Voici comment a déposé sur ce point M. Van de Watteyne, marchand de lin, à Courtrai :

« Les Anglais tâchent de diminuer ce commerce et de ne point laisser de  
 » bénéfice aux marchands; à mesure que la fabrication intérieure tombera,  
 » notre commerce en lin teillé diminuera. Nous devons à la fabrication inté-  
 » rière une grande partie de la prospérité de la culture et de la préparation.  
 » Nous avons à craindre que si l'étranger devient tout à fait maître du marché,  
 » il ne nous dicte la loi; nous craignons cela généralement.

» Nous l'avons vu depuis deux ans, à mesure que les demandes ont diminué  
 » pour le pays, les étrangers sont devenus de plus en plus hostiles. Il y a  
 » quatre ans, à Lille, un accord fut signé entre MM. Maracci, Collins et Deboe  
 » pour ne pas acheter aux marchands indigènes; c'était le premier signal donné  
 » contre nous. Ces maisons ont poussé loin la connaissance du lin, elles le dis-  
 » tribuent en plusieurs numéros; elles ont un n° I, qui est la première qualité,  
 » deux n°s II, deux n°s III, deux n°s IV, deux n°s V, deux n°s VI, un n° VII,  
 » un n° VIII.

» Elles peuvent se concerter et dire qu'elles ne payeront plus le lin que tel  
 » prix. S'il n'y a plus de fabricants dans l'intérieur, il leur suffira de le vouloir,  
 » elles établiront le monopole. Les divisions sont surtout adoptées par ces mai-  
 » sons pour donner leurs instructions à leurs agents. »

Les blanchisseurs de toile, et notamment ceux de Lokeren, qui blanchissent toujours à l'ancienne méthode, et qui obtiennent un blanc très-goûté par le commerce, et particulièrement en Espagne, ont aussi déclaré qu'entre autres causes de la décadence de notre commerce de toile et de la fabrication, on peut mettre en première ligne la rareté du bon lin, suite de l'accaparement des étrangers; c'est parce que le lin vieux manque dans le pays que nos toiles ne sont plus si solidement étoffées, ni aussi parfaitement fabriquées; ils proposent aussi un droit à la sortie des lins teillés; ils ajoutent à la cause qu'ils ont signalée l'emploi des fils mécaniques avec lesquels, disent-ils, on ne fait que de la mauvaise toile et qui ne peut pas bien se blanchir.

Quand on examine la question de la sortie des lins sous le rapport de l'intérêt agricole, on dirait d'abord qu'elle offre de grandes difficultés, et que l'intérêt de l'agriculture est entièrement en opposition avec celui de la fabrication et du commerce de toile; mais quand on va au fond de la question, ces deux intérêts sont faciles à concilier, et on peut démontrer que l'agriculture a également intérêt à ce que l'industrie soit florissante, et que, par la conservation des bonnes matières premières, on lui en donne les moyens.

Si on cultive une qualité supérieure de lin et qu'il réussit, il donne un produit avantageux; mais le lin est une plante très-capricieuse, qui demande beaucoup de ménagements, de soins et de frais de culture; elle est sujette à beaucoup de chances de non-réussite; on pourrait dire que cette culture est plutôt dangereuse qu'avantageuse pour les cultivateurs, qui, en perdant leur récolte, perdent beaucoup plus que dans une autre culture, à cause des grands frais que la production du lin exige. Les chances que cette culture court sont nombreuses, disons-nous; en effet, pour obtenir du lin de première qualité, il faut d'abord que la saison soit de bonne heure favorable afin qu'on puisse semer en temps, ensuite que la graine ait la qualité requise, ce qui est assez incertain dans le moment actuel. Il faut aussi que le terrain soit uniformément bon et d'une qualité convenable pour la culture du lin supérieur; si on sème le lin sur un terrain de qualité douteuse ou médiocre, on doit chaque fois craindre, alors même qu'il lève bien et qu'il se présente parfaitement au commencement de sa croissance, qu'il ne mûrisse pas de même, et qu'avant d'acquies sa maturité il ne se dessèche; c'est ce qu'on appelle, dans l'agriculture, se brûler. Si la sécheresse ou la brûlure n'est pas générale dans le champ, on doit compter cependant que toute la récolte est manquée, car les tiges sèches ne pouvant être tirées, elles gâtent les bottes et donnent des taches ou des tiges brunes qui font que le lin n'est pas propre à un bon filage. Une autre maladie dont le lin est souvent frappé, c'est la sécheresse ou la brûlure qui se met dans les têtes, ce qui arrive quand, au commencement de la saison, le vent du Nord et du N.-E. souffle beaucoup; dès que la tête est atteinte, la tige ne pousse plus; elle se courbe et la plante périt. Le lin souffre aussi beaucoup des pucerons, qui ravagent quelquefois tout un champ et qu'on n'a pas encore parvenu à détruire, ainsi que d'un gros vers qui attaque la racine et qui en peu de temps détruit toute une récolte.

Les champs de lin sont encore assujettis aux grêles, aux averses, qui sont fort redoutables pour le lin, car s'il est versé avant sa maturité la filasse qui en provient n'est d'aucune valeur. Ce sont ces nombreuses chances de mauvaise réussite qui ont toujours fait envisager la culture du lin comme dangereuse, et

c'est de là qu'est né cet adage que le lin laisse le cultivateur tel qu'il est, qu'il ne le rend pas plus riche et ne lui donne pas plus d'aisance. Dans les contrées où l'on s'attache spécialement à la culture des céréales, les fermiers font mieux leurs affaires; dans le district de Courtrai, sur la rive de la Lys, où l'on cultive le moins de lin, il y a plus d'aisance. Si cet adage était vrai, quand on cultivait le lin avec modération et prudence, en respectant la rotation des assolements et en semant le lin seulement dans les terrains qui y étaient propres, comment les chances ne seraient-elles pas plus défavorables, depuis qu'on le cultive sur toute espèce de terrain et qu'on a singulièrement raccourci le terme de la rotation des assolements? Aussi les lins ont-ils actuellement perdu de leurs bonnes qualités.

Non-seulement on doit cultiver le lin avec sagesse et prudence, pour prévenir les pertes des mauvaises récoltes, mais si on le sème trop souvent on fait en même temps beaucoup de mal aux autres produits de la terre, par la raison que le lin est une plante très-vorace qui enlève en quantité les sels nutritifs du sol; c'est pourquoi, aujourd'hui comme anciennement, on stipule dans les baux de fermage, que le fermier ne pourra semer du lin qu'un certain nombre de fois pendant la durée du bail. Il est donc bien démontré que la culture du lin n'est pas aussi favorable qu'on le prétend souvent, et que c'est celle qu'on doit traiter avec le plus de précaution et de prudence; c'est à cette occasion qu'un cultivateur, le nommé *Desloover*, a déclaré que l'établissement d'un droit serait même favorable aux cultivateurs en ce qu'ils mettraient plus de prudence dans la culture du lin et ne le sèmeraient que sur les terrains reconnus propres à cette culture.

D'autres cultivateurs, et particulièrement ceux du district de St-Nicolas, trouvent que l'établissement d'un droit à la sortie du lin, serait désavantageux à l'agriculture et ferait diminuer la production du lin. Cependant ils ne soutiennent point que la culture du lin soit indispensable dans les assolements, ils allèguent même qu'on pourrait facilement la remplacer, mais ils trouvent que cette culture et la manipulation qu'elle occasionne après la récolte, procurent du travail à une classe d'ouvriers qui n'en auraient pas, ou qui n'en auraient pas assez si le lin n'était plus cultivé d'une manière aussi étendue dans cette contrée.

Il est cependant à remarquer que les mêmes déclarations portent que le nombre de pauvres augmente journellement. Quand on consulte celle du sieur Meert, négociant en lin et en fil, à St-Nicolas, on devrait croire que la cause de l'augmentation des pauvres, dans le pays de Waes, provient de ce que le filage y est diminué dans les campagnes; aussi en accuse-t-il la rareté et la cherté du lin.

La déclaration de ce négociant contient un calcul très-détaillé de la somme plus forte de travail, que le filage et la fabrication des toiles procurent aux pauvres, que la manipulation et la culture du lin; le pays de Waes a donc intérêt à ce que le lin ne soit plus accaparé avec autant d'empressement par les Anglais et à ce que des mesures soient prises pour qu'il en reste une plus grande quantité dans le pays.

Dans le Hainaut, on a dit que la culture du lin était nécessaire pour faire produire au terrain une bonne récolte de froment; on a même déclaré que le lin entraînait indispensablement dans la rotation des assolements; mais, en même

temps, on convient que, depuis quelques années, les terres sont comme fatiguées de porter du lin, que cette culture ne réussit plus, et que, vu le bon prix, il y a plus de profit à cultiver les céréales, que d'ailleurs les céréales ont ce grand avantage de procurer à la basse-cour de la ferme une quantité suffisante de paille pour faire du fumier.

Dans le Tournaisis, et surtout dans les communes où on cultive le lin fin d'exception, qui sert à faire du fil de mulquinerie pour la batiste et les dentelles, et qui se nomme du lin ramé, on s'est opposé à un droit à la sortie sur les lins verts; cela se comprend: ces lins ne se rouissent pas en Belgique, ce n'est que dans le département du Nord, aux environs de St-Amand, qui est connu pour le rouissage du lin fin, que se trouvent des eaux propres à cette opération.

Nous pensons donc qu'il faut faire exception pour les lins ramés, et que ce serait en perdre la culture que d'en restreindre la sortie.

S'il est encore d'autres contrées où les cultivateurs ont témoigné de la crainte par rapport à la culture, sur la restriction de la sortie des lins, ils ont reconnu en même temps que le lin est d'un prix exorbitant, qu'il est beaucoup acheté par les étrangers, que la classe ouvrière souffre d'une grande misère, à cause de la cherté du lin, que le travail manque, qu'ils sont obligés d'entretenir les pauvres ouvriers par des aumônes, et qu'il est préférable de vendre le lin moins cher que d'avoir la grande charge de l'entretien des pauvres.

On peut donc hardiment avancer que c'est le vœu général du pays, du moins dans les parties où l'on s'occupe de l'industrie linière, que nous ne soyons plus si généreux envers les étrangers qui, avec nos propres armes, nous font une guerre à mort, mais que nous conservions à nos ouvriers cette précieuse matière première, que nulle part on ne peut produire ni préparer avec la même perfection, et dont, par ce motif, nos rivaux ont besoin afin de lutter contre nous.

Tous les jours les témoignages deviennent plus nombreux pour réclamer une protection en faveur de l'industrie linière, et on indique celle d'un droit à la sortie du lin. Cette opinion gagne à un tel point, que beaucoup d'adversaires en voient aujourd'hui la nécessité, et élèvent aussi la voix pour proclamer que c'est l'unique remède au malaise qui existe dans cette industrie. C'est ainsi qu'on voit journellement arriver aux Chambres des pétitions couvertes de nombreuses signatures de propriétaires et cultivateurs, qui se joignent aux tisserands et aux fileuses pour réclamer des mesures afin de conserver le lin au pays, et d'arrêter cet accaparement qui nous enlève annuellement tout ce que le pays a de bon dans cette matière première, pour ne lui laisser que le rebut.

Les cultivateurs commencent à s'apercevoir, comme plusieurs d'entre eux en avaient déjà exprimé la conviction, qu'il est hautement de leur intérêt de ne pas laisser périr une industrie si intimement unie à la culture et à la prospérité de la campagne.

Ils ont apprécié ceci tout particulièrement dans l'intérêt de la culture même, car ils prévoient le moment où la consommation intérieure sera détruite ou fortement diminuée; ils sentent qu'alors naîtra l'incertitude sur le placement de leurs produits, et que la vente en sera entièrement subordonnée au caprice et au monopole de l'étranger, qui leur fera la loi, tandis que, par le marché intérieur au contraire, ils ont un débit certain et une marche régulière dans les

prix ; ajoutons même que les cultivateurs, quand ils n'avaient que la concurrence de l'intérieur, recueillaient non-seulement un gain plus certain, mais plus grand, parce qu'alors leur culture de lin était mieux étudiée par rapport au sol et à la rotation des assolements.

Quand la culture du lin était dans sa position normale, qu'elle n'était pas forcée dans ses assolements, ni essayée sur des terrains incertains, les mauvaises récoltes n'étaient pas si nombreuses et ne faisaient point subir si souvent de fortes pertes aux cultivateurs.

L'utilité du bon lin n'a jamais été plus appréciée que dans le moment actuel. Tous les pays veulent s'occuper du filage du lin, toutes les nations veulent filer et imiter les mécaniques anglaises, tout le monde veut filer de la même manière. Quand on étudie cette situation, ou plutôt cet engouement, on doit dire que la matière première va jouer un grand rôle dans le monde industriel, et que les qualités spéciales du lin décideront du triomphe.

La Belgique a toujours eu le sceptre dans l'industrie linière ; sa matière première, son bon filage à la main, lui ont donné cette prédominance sur les autres pays ; elle a encore les mêmes éléments et elle les a toujours exclusivement ; si donc elle sait en faire usage, elle doit conserver sa supériorité.

Il y a quelques années, à la naissance du filage mécanique, on faisait croire et les fileurs anglais notamment, que la matière première n'était pour rien dans le fil ; que, pour le bon fil, tout consistait dans la régularité et la finesse ; que la solidité et la qualité de la filasse n'avaient pas d'importance ; que, par le filage à la mécanique, on faisait des prodiges ; que toute l'industrie linière était bouleversée et métamorphosée ; qu'avec des étoupes et du lin commun, on faisait des fils plus beaux et beaucoup meilleurs que par le filage à la main avec du lin de première qualité. On avait tant exalté ce nouveau filage que, d'après le dire de ses admirateurs, pour faire du bon fil il n'était plus besoin de faire choix du lin, ni de le serancer ; on allait jusqu'à avancer qu'avec des étoupes on pouvait filer du fil à dentelle.

Ces prodiges ne durèrent pas longtemps ; une fois qu'on eut fait usage du fil mécanique, on s'aperçut que la solidité n'était qu'apparente, qu'elle était donnée par la grande torsion que la mécanique lui fait subir. Après la lessive que l'on doit donner au fil, ou aussitôt après le blanchiment de la toile, on découvrit son infériorité, et on fut convaincu que le filage à la mécanique était tout autre que celui à la main ; que même, par les mécaniques, la filasse ne se filait pas, mais restait dans son état primitif de lin ; c'est ce qu'on voit aisément en détordant le fil mécanique, les filaments de lin ne sont nullement changés, mais ont conservé leur état étoupeux, tandis que, dans un fil filé à la main, une fois qu'il est entré dans le volant, on ne découvre plus aucune trace de lin.

Les Anglais s'apercevant de l'infériorité du filage à la mécanique, sentirent bien qu'il fallait faire un fil plus solide, afin de pouvoir concourir avec le fil à la main, et ils virent que, pour y parvenir, il fallait nécessairement employer du meilleur lin et le serancer convenablement.

C'est pour cette raison qu'ils abandonnèrent les achats de lin commun et principalement ceux du Hainaut, et qu'ils se jetèrent sur les lins de première qualité de Courtrai et du pays de Waes.

N'est-ce pas encore un motif pour nous de conserver cette bonne qualité de

lin , ou du moins de ne pas la donner aussi facilement aux étrangers qu'à nos pauvres tisserands du pays ?

La chose est très-évidente , surtout quand il est démontré par l'enquête que notre commerce et notre industrie ne sont en souffrance que parce que nous fabriquons moins de bonne toile.

C'est dans le besoin qu'ont les Anglais de se procurer du bon lin , qu'on trouve aisément la cause de son renchérissement depuis quelques années , et particulièrement depuis 1825-1826 , époque à laquelle ils ont commencé à faire leurs grands achats et à s'attacher aux premières qualités de chaque espèce ; ces opérations ont depuis lors été progressives à tel point que , depuis l'année 1840, ils ont acheté du lin sur pied et non roui , non pas , comme on doit le soupçonner , pour se procurer le lin dont ils ont besoin , mais pour accaparer tout avant l'époque où se font les achats de l'intérieur , et pour empêcher ainsi nos tisserands et préparateurs de lin de faire leurs approvisionnements.

Les vues de l'étranger sont assez palpables , il veut détruire notre filage et notre fabrication de toile , en nous privant de la bonne matière. Elles n'ont pas encore entièrement réussi , mais elles réussiront si nous restons dans l'aveuglement et dans l'apathie , si nous ne prenons pas des mesures pour les contrarier , et conserver au pays notre matière première et à nos fileuses et à nos tisserands le travail.

La grande misère dans la classe ouvrière a été surtout sentie par la généralité du pays , y compris les cultivateurs , qui ont été justement touchés de compassion à la vue de tant d'ouvriers et d'ouvrières sans travail et réduits à la mendicité.

Quand le filage et le tissage fournissaient du travail on voyait l'aisance dans les ménages du plat pays , où la religion et la moralité ne sont jamais oubliées ; aujourd'hui que ce travail est tombé , on ne saurait croire à quel point les ouvriers sont privés des premiers objets de nécessité. Pour toute nourriture , ils ont des pommes de terre sèches , pour boisson de l'eau , pour se vêtir un mauvais sarrau et souvent pas de linge sur le corps ; quant au couchage , il manque généralement : tout le ménage se groupe dans une fosse remplie de feuilles sèches , n'ayant pour couverture que le mauvais vêtement dont ils ont été revêtus pendant le jour.

Pourrait-on refuser un léger soulagement à cette classe aussi intéressante que malheureuse ?

Quoiqu'exténuée de misère , sa moralité se soutient courageusement d'une manière exemplaire ; elle se résignerait à succomber plutôt que de commettre le moindre vol.

Quel Belge n'aime pas assez son pays et n'a pas assez compassion de ses compatriotes , pour s'opposer à une mesure qui tendrait uniquement à arrêter la guerre de destruction que les étrangers nous font ? Les journaux rapportent à ce sujet un fait tout récent : plusieurs communes aux environs de Courtrai , voyant leur population menacée du plus effroyable paupérisme , avaient pris une mesure de prévoyance pour conserver le lin chez elles et le distribuer à leurs ouvriers ; elles avaient projeté quelques achats ; des accapareurs l'ayant appris , voulurent empêcher ces approvisionnements ; ils achetèrent le lin en masse , en donnant 4 à 5 couronnes par sac de plus que les premières offres ; c'est ainsi que les étrangers , dans leurs vues d'avidité , combattent nos mesures de

philanthropie. Ces faits ont eu lieu après l'enquête, il est vrai, mais on peut y trouver un autre fait qui a été déclaré à Avelghem, par l'échevin de la commune; ce propriétaire-cultivateur ayant vu l'avidité des acheteurs étrangers, avait vendu sa récolte de lin de préférence, à un prix raisonnable, à un préparateur-tisserand de l'endroit, à condition de ne point revendre le lin pour l'exportation. Le prix exorbitant que le commissionnaire qui achetait pour compte anglais avait offert, ayant séduit le pauvre tisserand, celui-ci manqua à sa promesse et passa un marché avec ce commissionnaire; cependant le premier propriétaire rappela ses conditions, et tout en consentant au maintien de la seconde vente, il exigea que le bénéfice fait par son acheteur sur la revente fût distribué aux pauvres.

Les droits actuels sur le lin brut, tant à l'entrée qu'à la sortie, sont un simple droit de balance de 53 centimes les 100 kilogr. pour le premier, et de 63 centimes pour le deuxième.

Dans l'enquête de 1840, quatre opinions ont été émises sur ce tarif: la première demandait la révision complète et un droit élevé; la deuxième, même révision, mais droits modérés; la troisième, révision partielle, portant uniquement sur le lin vert; et la quatrième, le maintien pur et simple de l'état de chose actuel.

L'enquête qui a porté sur l'établissement de ce droit a été des plus complètes et des plus solennelles; plus de 1,000 personnes, tant négociants qu'industriels et cultivateurs, ont été entendues, et nous pouvons dire que plusieurs producteurs et négociants ont opiné pour que l'industrie linière reçoive de la protection, à l'aide d'un droit qui mette obstacle à la grande facilité de l'exportation de nos lins.

Les arguments de ceux qui s'opposaient à l'établissement d'un droit de sortie sur toute espèce de lin, peuvent se résumer ainsi: Le mal dont se plaignent les fileurs, les tisserands et les négociants en toiles, a pour cause principale la lutte qui existe entre les procédés mécaniques et les procédés à la main.

La disette ou l'abondance de lin ne changera rien à cette lutte. Si on provoquait la baisse du lin par l'établissement d'un droit de sortie, les procédés mécaniques qui ne souffrent pas en profiteraient; ceux qui souffrent n'en profiteraient pas. Pour ces derniers, le remède est ailleurs.

Si le prix du lin baisse par suite d'un droit de sortie, la culture diminuera et les prix remonteront; s'il ne baisse pas, le droit sera à la charge du commerçant étranger qui ira acheter ailleurs; la culture du lin sera donc encouragée dans d'autres contrées, pendant que chez nous, déclineront à la fois et notre commerce et notre culture.

Le pays peut avoir, quant à présent, le privilège de produire certaines qualités de lin qu'on ne retrouve pas ailleurs, nous n'en disconvenons pas; mais, d'une part, ces qualités spéciales forment l'exception même en Belgique, et, pour la grande masse de la production, on est sur la même ligne que la Hollande, la France, l'Allemagne et la Russie, et, par conséquent, en concurrence avec elles; nous ne pouvons donc exercer aucune influence sur le marché; d'autre part, il n'est pas possible aux autres contrées rivales, si nous les excitions, d'obtenir de leur sol les mêmes résultats que nous, en recourant cependant aux mêmes moyens.

Pour ceux qui réclament un droit à la sortie, il y a deux manières de voir, quant à l'effet de ce droit: les uns avouent que leur but est de provoquer la

baisse du lin, parce que si les cultivateurs éprouvent quelque perte légère, ils y gagneront de ne plus avoir à leur charge ni la pauvre fileuse ni le pauvre tisserand.

Dans leur opinion, la population des fileuses et des tisserands est une des conditions indispensables pour que la culture du lin prospère; le jour où les cultivateurs n'auraient plus cette population autour d'eux, ils ne pourraient plus donner tous les soins que la culture et la récolte des lins requièrent.

Dans la seconde manière de voir sur les effets d'une crise, les déposants ont raisonné ainsi :

« Nous ne demandons pas un droit élevé, parce que nous ne voulons pas  
» faire baisser le prix du lin; nous cherchons la conciliation de tous les intérêts,  
» nous voulons conserver, tout à la fois, le commerce étranger, l'agriculture et  
» l'industrie linière.

» Un droit modéré remplirait ce but. Les étrangers qui ne trouvent pas ailleurs  
» la qualité que notre pauvre lin leur offre devront le subir; dès lors il en re-  
» sultera un soulagement en faveur d'une classe de travailleurs trop nombreuse  
» pour que nous puissions la laisser tomber dans une entière détresse.

» Si, ce que nous n'admettons pas, les commerçants étrangers venaient un  
» peu moins, il y aurait en faveur de nos tisserands, par l'effet des droits, une  
» marge qui leur permettrait d'employer un peu plus de lin qu'aujourd'hui;  
» donc ce que le commerce étranger achèterait en moins, la fabrication  
» indigène l'achèterait en plus, et la position des cultivateurs n'en serait pas  
» changée.

» Mais le commerce étranger a besoin de nos bons lins, et si, après une  
» hausse de 25, de 40 p. %, il n'a pas abandonné notre marché, il ne l'aban-  
» donnera pas après l'établissement d'un droit de 10 à 15 p. %.

» Ce n'est pas pour faire baisser le prix des lins qu'un droit serait utile, mais  
» il produirait deux effets essentiels et égaliserait la condition du travail; nos  
» ouvriers sont pauvres, les manufacturiers sont riches, il faut que nos ouvriers  
» puissent acheter à peu près aussi bien que leurs rivaux du dehors; nous avons  
» besoin de bonne matière première pour conserver la bonne réputation de  
» notre fabrication; le bon lin est, dans l'état actuel des choses, une production  
» très-restreinte; bien des efforts ont été faits en Belgique pour agrandir le  
» cercle des localités où on l'obtient, et sont restés infructueux; tant qu'il en  
» sera ainsi, nous commettrons une faute contre nous-mêmes de laisser passer  
» notre bon lin à l'étranger, notre fabrication s'en ressentira; or, le maintien  
» de notre fabrication est dans la qualité de nos tissus; de toutes parts, on  
» recommande aux tisserands de faire de bonnes toiles: il faut donc avoir de  
» la bonne matière première à offrir. »

Par suite de ces considérations, M. le président de la commission de l'industrie et du commerce a posé, dans la séance du 17 de ce mois, à laquelle assistaient six membres, les trois questions suivantes :

1° Appellera-t-on la sollicitude du Gouvernement pour que des mesures soient prises afin de procurer aux cultivateurs de lin de bonnes graines de Riga ?

2° Fera-t-on de ces graines une distribution gratuite à une certaine catégorie de cultivateurs ?

3° Y a-t-il lieu de modifier le tarif des douanes, quant aux droits de sortie sur les lins teillés, et d'établir des droits plus élevés ?

La première question a été résolue affirmativement par tous les membres présents.

La seconde l'a été négativement par quatre voix contre deux.

La troisième a de même reçu une solution négative, mais seulement par une seule voix de majorité ; trois membres ont voté contre l'élévation du droit, deux ont voté pour, et un s'est abstenu.

*Le Rapporteur,*

**EUG. DE SMET.**

*Le Président,*

**L. - J. ZOUDE.**



*Production actuelle*

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE total de communes par arrondissement.	NOMBRE de communes s'occupant de la culture du lin dans chaque arrondissement.	TERRES ARABLES dans chaque arrondissement.		MOYENNE de la quantité de terre consacrée annuellement à la culture du lin dans chaque arrondissement.	
				hect.	ares.	hect.	ares.
Flandre occidentale.	Bruges . . . . .	41	34	54,051	60	1,865	22
	Ostende . . . . .	28	20	17,057	24	454	50
	Dixmude . . . . .	26	10	10,042	37	1,250	50
	Furnes . . . . .	28	27	16,595	00	487	25
	Ypres . . . . .	41	41	37,231	02	2,193	00
	Courtrai . . . . .	46	46	54,078	00	2,814	00
	Thielt . . . . .	18	18	18,867	88	1,968	50
Roulers . . . . .	20	20	20,750	07	1,724	50	
Flandre occidentale.	( Arrondissements réunis. )	"	"	"	"	"	"
Flandre orientale.	Gand . . . . .	79	79	56,947	39	4,265	00
	Alost . . . . .	18	81	32,725	12	2,135	17
	Audenarde . . . . .	61	61	28,591	65	1,448	00
	Eecloo . . . . .	18	18	26,940	86	1,648	50
Flandre orientale.	S'-Nicolas . . . . .	28	27	58,655	81	5,377	00
	Termonde . . . . .	26	26	25,785	42	2,269	00
	( Arrondissements réunis. )	"	"	"	"	"	"
Hainaut . . . . .	Ath. . . . .	64	55	35,706	58	975	
	Tournay . . . . .	87	82	51,661	00	1,652	75
	Mons . . . . .	275	162	149,055	00	2,678	00
	Charleroy . . . . .						
Soignies . . . . .							
Thuin . . . . .							
Hainaut . . . . .	( Arrondissements réunis. )	"	"	"	"	"	"
Luxembourg . . . . .		"	"	"	"	"	"
Anvers . . . . .		"	"	"	"	"	"
Brabant . . . . .		"	"	"	"	"	"
Namur . . . . .		"	"	"	"	"	"
Limbourg . . . . .		"	"	"	"	"	"
Liège . . . . .		"	"	"	"	"	"
TOTAUX . . . . .		"	"	"	"	"	"

Le produit moyen, en poids et en lin teillé d'un hectare de terre en Belgique, en prenant en considération l'importance relative de la production de chaque province, est de 509.83 kil.

## du lin en Belgique.

NOMBRE total de communes par province.	NOMBRE de communes dans chaque province s'occupant de la culture du lin.	TOTAL des TERRES ARABLES par province.		TOTAL des terres annuellement consuées à la culture du lin, par province.		MOYENNE du produit en poids d'un hect. en lin teillé dans chaque arrondissement.	MOYENNE du produit d'un hectere en lin teillé dans chaque province.	PRODUIT total en poids de lin teillé, par arrondissement.	PRODUIT total du poids de lin teillé par PROVINCE.
		hect.	a. c.	hect.	ares.				
"	"	"	"	"	"	448	"	854,725	
"	"	"	"	"	"	580	"	252,010	
"	"	"	"	"	"	576	"	720,288	
"	"	"	"	"	"	548	"	267,015	
"	"	"	"	"	"	583	"	1,278,519	
"	"	"	"	"	"	554	"	1,502,676	
"	"	"	"	"	"	559	"	1,100,591	
"	"	"	"	"	"	488	"	841,556	
248	225	190,114	08 91	12,755	47	"	555 72	"	6,797,176
"	"	"	"	"	"	570	"	2,451,050	
"	"	"	"	"	"	615	"	1,315,150	
"	"	"	"	"	"	558	"	807,984	
"	"	"	"	"	"	500	"	824,250	
"	"	"	"	"	"	415	"	1,401,455	
"	"	"	"	"	"	623	"	1,415,587	
205	202	200,625	23 29	15,142	67	"	540 95	"	8,191,456
"	"	"	"	"	"	485	"	469,959	
"	"	"	"	"	"	535	"	875,521	
"	"	"	"	"	"	446	"	1,194,588	
424	299	256,422	58 11	5,285	75	"	480 31	"	2,557,868
191	106	98,000	00 00	516	55	"	327	"	105,512
142	129	158,415	58 04	2,029	47	"	472	"	1,582,710
334	227	227,052	64 14	5,258	40	"	445	"	1,443,471
545	95	145,226	23 16	566	60	"	352	"	118,111
195	71	140,241	00 00	705	00	"	332	"	255,396
526	14	450,619	76 18	65	00	"	400	"	25,200
2,406	1,458	1,515,595	12 85	40,998	91	"	"	"	20,902,906

## ÉTAT des importations de lin en Belgique, par lieux

DÉSIGNATION.	PAYS de PROVENANCE.	1931.		1932.		1933.		1934.		1935.		1936.		1937.		19
		Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.
Lin brut et déchet de lin, dit <i>suif</i> , ou lin court.	France ....	12,268	20,242 (a)	15,647	22,517	154,725	222,206	151,061	216,251	150,563	215,009	240,118	411,045	159,721	250,540	270,950
	Hollande ...	"	"	5,485	9,650	490,299	478,994	105,677	174,367	255,574	588,367	505,799	504,568	541,279	565,110	467,005
	Grand-duché de Luxemb.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Angleterre..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Russie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Prusse.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Parme.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Turquie ...	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Égypte ....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rio de la Pl.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres pays.	11,526	18,688	6,259	10,523	8,105	15,570	11,540	19,056	10,789	17,802	11,016	18,176	9,404	15,616	10,887	
TOTAUX.	25,594	58,950	25,591	41,893	455,127	714,660	248,287	409,674	576,526	621,268	505,268	955,789	490,464	809,266	748,840	

(a) La valeur du lin brut (teillé) est calculée à fr. 1 65 c<sup>t</sup> le kilogramme.

de provenance, pendant les années 1831 à 1845.

39.	1830.		1810.		1811.		1812.		1813.		1811.		1845.	
	Francs	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.
417,067	595,684	652,878	450,297	709,900	582,353	»	150,772	»	91,785	»	109,350	»	91,878	»
770,555	516,845	522,795	516,902	522,987	649,500	»	426,876	»	299,098	»	320,752	»	504,053	»
»	80	152	514	318	55	»	949	»	276	»	122	»	144	»
»	»	»	29	152	8,682	»	2,652	»	12,532	»	59,685	»	5,204	»
»	1,455	2,400	8,539	13,759	20,755	»	569,109	»	606,556	»	1,558,061	»	504,120	»
»	50,108	49,678	13,158	22,711	5,199	»	2,757	»	7,866	»	9,710	»	60,120	»
»	»	»	129	215	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	9,624	15,880	1,645	2,714	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	127	210	1,956	5,194	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	129	215	»	»	»	»	2,075	»	»	»	»	»
17,964	»	»	6,486	»	6,486	»	»	»	391	»	»	»	»	»
1,253,586	755,925	1,255,586	775,601	1,275,451	1,115,677	1,840,865	1,155,194	1,869,767	1,014,580	1,674,057	2,017,564	3,528,980	1,023,675	1,639,065

## ÉTAT des exportations de lin en Belgique, par lieux

DÉSIGNATION.	PAYS de DESTINATION.	1831.		1832.		1833.		1834.	
		Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.
Lin brut et déchet de lin, dit <i>snuit</i> , ou lin court . . . . .	France . . . . .	1,655,469	2,751,525	980,416	1,617,686	1,132,182	1,868,100	972,394	1,604,450
	Hollande . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	Gr. Duché de Luxemb. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	Angleterre . . . . .	5,771,769	6,225,419	2,652,751	4,577,006	3,228,452	5,518,696	1,687,476	2,784,535
	Russie . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	Suède et Norvège . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	Danemark . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	Prusse . . . . .	15,050	24,800	15,125	24,955	9,799	16,168	6,926	11,425
	Villes Anséatiques . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	Sardaigne . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres pays . . . . .	7,120	11,748	6,956	11,478	26,680	44,022	52,074	52,922	
	TOTAUX . . . . .	5,449,588	8,991,490	5,655,226	6,051,125	4,597,115	7,246,986	2,698,870	4,455,155
Lin peigné . . . . .	France . . . . .	61,587	152,756	186,245	461,885	91,557	227,012	581,585	945,850
	Hollande . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	Gr. Duché de Luxemb. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	Angleterre . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	Suède et Norvège . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	Prusse . . . . .	17,718	45,940	13,440	55,551	18,042	44,744	11,550	28,644
	Villes Anséatiques . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	Sardaigne et Piémont . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres pays . . . . .	52,571	80,776	55,577	82,775	64,961	161,105	16,057	59,772	
	TOTAUX . . . . .	111,876	277,452	235,060	577,989	174,540	452,859	408,970	1,014,246
Étoupes (rebut de chanvre et de lin) . . . . .	France . . . . .	96,572	96,572	5,554	5,554	45,551	45,551	6,168	6,168
	Hollande . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	Gr. Duché de Luxemb. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	Angleterre . . . . .	256,842	256,842	287,408	287,408	458,145	458,145	114,078	114,078
	Suède et Norvège . . . . .	2,108	2,108	27,874	27,874	16,858	16,858	54,700	54,700
	Danemark . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	Prusse . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
	Villes Anséatiques . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres pays . . . . .	50,552	50,552	52,812	52,812	20,555	20,555	21,120	21,120	
	TOTAUX . . . . .	565,854	565,854	351,428	351,428	520,867	520,867	196,066	196,066

La valeur du lin brut (lin teillé) est calculée à fr. 1 65 c<sup>e</sup> le kilogr.

La valeur du lin peigné est calculée à fr. 2 48 c<sup>e</sup> le kilogr.

La valeur de l'étope est calculée à 1 fr. le kilogr. Ces diverses évaluations sont celles des documents officiels.

de destination, pendant les années 1831 à 1845.

1835.		1836.		1837.		1838.		1839.		1840.	
Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.
1,447,494	2,588,565	1,632,069	2,693,904	2,762,687	4,558,434	2,510,120	4,141,698	1,454,955	2,400,672	2,106,047	3,474,978
"	"	"	"	"	"	"	"	15,269	21,894	12,879	12,250
"	"	"	"	"	"	"	"	1,041	1,718	1,353	2,252
5,075,121	5,070,650	5,202,450	8,584,042	4,598,059	7,586,797	6,665,527	10,998,120	7,104,795	11,722,912	5,620,847	5,974,598
"	"	"	"	"	"	"	"	20	55	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	515	850	2,982	4,920
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	644	1,065
42,555	69,855	28,507	46,707	15,444	25,485	11,718	19,519	8,742	14,424	15,998	26,597
"	"	"	"	"	"	"	"	957	1,579	102	168
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,611	2,658
14,158	25,560	26,465	45,667	27,156	44,807	6,202	10,232	"	"	"	"
4,577,108	7,532,228	6,889,891	11,568,320	7,403,546	12,215,521	9,193,557	15,169,569	8,584,292	14,164,082	5,762,463	9,499,064
92,779	250,092	158,115	592,125	166,932	413,991	148,058	567,184	94,340	254,459	80,011	198,427
"	"	"	"	"	"	"	"	8,519	21,127	11,916	29,555
"	"	"	"	"	"	"	"	5,788	9,594	12,598	51,245
"	"	"	"	"	"	"	"	18,569	46,051	18,897	46,865
"	"	"	"	"	"	"	"	42	104	10	25
19,297	47,857	25,426	65,056	41,697	105,409	67,562	167,057	25,559	62,891	17,952	44,521
"	"	"	"	"	"	"	"	77	191	2,521	5,756
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	756	1,825
7,474	18,555	12,604	51,259	21,054	52,214	50,079	124,197	"	"	"	"
119,550	296,484	196,145	486,440	229,685	569,614	265,499	658,458	150,894	374,217	144,441	358,215
50,989	50,989	55,887	55,887	171,452	171,452	275,805	275,805	246,751	246,751	129,544	129,544
"	"	"	"	"	"	"	"	4,519	4,519	964	964
"	"	"	"	"	"	"	"	878	878	3,257	3,257
299,674	299,674	558,508	558,508	580,578	580,578	814,615	814,615	751,843	751,843	518,688	518,688
58,675	58,675	35,074	35,074	28,986	28,986	19,845	19,845	28,747	28,747	58,117	58,117
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,699	5,699
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,910	2,910
"	"	"	"	"	"	"	"	994	994	"	"
5,765	5,765	6,510	6,510	4,440	4,440	7,720	7,720	457	457	"	"
575,101	575,101	655,779	655,779	585,456	585,456	1,115,985	1,115,985	1,054,149	1,054,149	497,179	497,179

1941.		1942.		1943.		1944.		1945.	
Kilogr.	Franca.	Kilogr.	Franca.	Kilogr.	Franca.	Kilogr.	Franca.	Kilogr.	Franca.
2,248,490	3,710,009	1,739,977	2,854,461	1,749,226	2,886,222	2,149,576	3,546,801	3,204,532	5,287,478
10,448	17,239	44,855	73,974	25,505	41,750	91,513	150,997	10,668	17,602
838	1,583	1,411	2,328	2,161	3,566	609	1,005	286	472
4,187,008	6,908,563	1,963,532	3,239,828	2,261,826	3,732,012	2,067,046	3,411,615	3,788,530	6,250,842
"	"	5,796	9,563	"	"	"	"	"	"
820	1,552	3,116	5,141	759	1,252	789	1,302	57	94
"	"	"	"	"	"	105	170	"	"
76,393	126,048	58,327	96,259	99,221	163,715	140,415	231,681	93,605	157,748
22	36	32,294	137,435	32,975	156,905	"	"	"	"
"	"	44,113	72,786	52,152	53,051	"	"	"	"
3,123	5,153	12	20	6,453	5,751	72,461	119,361	139,972	263,954
6,527,142	10,760,783	3,954,411	6,491,775	4,260,031	7,024,204	4,523,110	7,463,132	7,259,509	11,973,190
58,979	146,267	70,773	175,316	111,930	277,587	90,678	224,882	51,868	128,631
11,324	28,379	9,754	24,190	12,565	31,161	12,359	30,355	6,182	15,331
8,797	21,817	9,504	23,074	12,963	32,133	12,046	29,374	4,961	12,503
16,866	41,827	3,769	9,347	"	"	3,234	20,421	95	238
59	124	"	"	7	17	"	"	"	"
16,999	42,158	43,138	106,932	43,347	112,461	39,776	98,644	22,433	53,683
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
736	1,833	"	"	552	1,369	3,938	9,766	"	"
"	"	1,196	2,966	1,142	2,852	3,680	9,126	118	293
113,951	282,397	137,934	342,075	134,308	457,330	170,391	423,066	85,677	212,479
153,036	153,636	190,207	190,207	390,300	390,300	387,620	387,620	234,756	234,756
2,602	2,602	3,604	3,604	584	584	5,845	5,845	953	953
1,721	1,721	1,584	1,584	1,821	1,821	1,625	1,625	1,579	1,579
217,181	217,181	110,327	110,327	67,920	67,920	124,640	124,640	231,698	231,698
63,255	63,255	54,861	54,861	27,457	27,457	17,726	17,726	13,198	13,198
2,954	2,954	"	"	793	793	"	"	"	"
961	961	377	377	"	"	216	216	264	264
5	5	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	2,500	2,500
442,333	442,333	360,960	360,960	488,875	488,875	337,672	337,672	484,748	484,748